

Une Semeuse sous une avalanche de machines

Olivier SAINTOT

" PIÈCE DU MOIS " DU 1^{er} MAI 2021

Par une convention du 14 décembre 1923, l'agence HAVAS a été autorisée à louer des machines à affranchir inventée par l'ingénieur Philippe TIRANTY. L'instruction n°2041bis du 29 mars 1924 parue au Bulletin Officiel des PTT n°12 fixe les dispositions de fonctionnement de la première machine à affranchir en France.

Cette machine, dite au « type A », est à valeur unique.

La contrainte de la valeur unique impose aux utilisateurs, pour diverses raisons, de compléter leurs envois à l'aide de timbres-poste, lorsque l'affranchissement nécessaire ne correspond pas à la valeur de leur machine. Ces compléments ont été prévus dès la parution de l'instruction n°2041bis au point 19 du chapitre IV : « Les affranchissements formés d'empreintes de machine à affranchir complétées par des timbres-poste sont admis. »

Cette « pièce du mois » propose une avalanche de cas d'affranchissements composés d'une ou plusieurs EMA et d'un ou plusieurs timbres-poste à 15 c Semeuse camée. Ce timbre-poste émis le 6 janvier 1926 et retiré le 20 mars 1939 a été utilisé pendant l'âge d'or de la machine A.

Le conférencier remercie MM. Abensur, Bonnefoy, Hamelin, Jimenez et Lavigne, pour leur aide dans l'iconographie et leurs recherches, qui ont permis de présenter un ensemble extrêmement varié, dont voici trois exemples :



Lettre pesant jusqu'à 20 g. Complément d'affranchissement suite au changement de tarif du 12 juillet 1937. Machine WA dite de secours avec publicité.



Lettre pesant jusqu'à 20 g, affranchissement à 50 c suivant le tarif du 9 août 1926. Réexpédiée en poste restante à Vesoul, où la surtaxe de poste restante est matérialisée en timbres-poste.



Lettre pesant jusqu'à 20 g à destination de l'étranger. Affranchissement à 1fr.50 suivant le tarif du 1er août 1926. (La valeur de 40 c correspond au tarif de la lettre intérieure jusqu'à 20 g au 1er mai 1926).

Vous pouvez voir l'exposé sur youtube : <https://youtu.be/3EVVCv0eRe0>.

© Olivier Saintot & Académie de philatélie 2021 ©